

Affaire suivie par :
Philippe LEGRAND
Professeur de sport
philippe.legrand@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Bruges, le 28 mars 2025

**Note technique pour les porteurs de projets néo-aquitains
relative aux projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2025**

Référence : Note de service n°2025-DFT-04 en faveur des projets sportifs territoriaux pour l'année 2025.

Cette note a pour objet de présenter les orientations et les directives liées à la mise en place des projets sportifs territoriaux votées au Conseil d'administration de l'Agence nationale du sport (ANS) du 28 Novembre 2024. Les crédits notifiés (**5 964 299 €**) sont gérés par Mr le Préfet de région, délégué territorial de l'ANS, qui veillera à :

1. Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif **4 989 299 €**

- Développement ou maintien de l'emploi

Cette enveloppe inclut les emplois en cours, déjà conventionnés pour 2025, (ESQ, Campus 2023 et ESS compris). Elle est mobilisable pour des créations ou des consolidations, sous forme de conventions pluriannuelles (2 ou 3 ans), ou d'aides ponctuelles sur une année. L'aide allouée est plafonnée à 10 000 € par an.

2. Soutenir les actions liées aux politiques publiques du sport **975 000 €**
et à la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport **72 000 €**

- Soutien aux actions menées en faveur des politiques publiques du sport,

Maintien des dispositifs SRAV, JàN, aisance aquatique. Soutien à la vie associative, promotion du sport-santé, développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences, sport en milieu professionnel, sport scolaire. Soutien également à la prévention des déviances dans le sport, la thématique « femmes et sport », les sports de nature, et l'insertion des jeunes en difficulté par la pratique du sport. Une attention toute particulière sera également portée aux actions rentrant dans le cadre de la stratégie régionale de développement du Parasport et de la promotion du sport-santé sur prescription médicale en Nouvelle-Aquitaine

- Déploiement de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport (72 000 €), BOP territorial, (Mise en place et fonctionnement de la CRDS, mise en œuvre des projets sportifs territoriaux).

Procédure :

Chaque dispositif est donc développé de façon synoptique dans une annexe. Et chaque demande est à déposer sur compte asso.

Procédure de dépôt sur compte asso :

Chaque annexe correspond à une ligne de subvention du compte asso (par ordre d'apparition à l'écran) :

- « Aides territoriales (hors emploi) »
- « Emploi »
- « Emploi – déclinaison territoriale de la gouvernance » (sans objet, ne rien saisir sur cette ligne)
- « Savoir nager et savoir rouler à vélo »
- « Emploi d'éducateur socio-sportif » (sans objet, ne rien saisir sur cette ligne)

Les projets portés par les « clubs » et « comités départementaux », seront instruits par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**SDJES**) du département concerné.

Les projets par les « comités régionaux » seront instruits par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**DRAJES**) de Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble des parties prenantes de la nouvelle gouvernance du sport (Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique et social) devra être associé aux décisions d'attribution des subventions par le biais de la conférence régionale du sport.

Remarques :

- L'enveloppe « créations/consolidations » emploi permet d'envisager, au choix, des subventions pluriannuelles sur 2 ou 3 ans ou des aides annuelles,
- Il est prévu de conditionner le versement des années 2 et 3 des emplois pluriannuels au suivi par l'employeur et le salarié d'une formation de sensibilisation à la lutte contre les violences à caractère sexuel et sexiste dans le sport, (voir la note de service nationale citée en référence),
- Pour la région Nouvelle-Aquitaine, 161 emplois sont arrivés au terme de leurs conventions en 2024 et « pourraient » faire l'objet d'une demande de consolidation. 4 emplois sportifs qualifiés sont à renouveler également sur cette enveloppe.

Organisation de la campagne :

La campagne se déroulera du 25 Avril au 26 mai afin d'organiser la concertation régionale et la validation par la CRDS les 26 juin et 9 juillet 2025.

Les consignes, consécutives aux baisses de budget, en termes de financement, sont les suivantes :

- Créations pluriannuelles dégressives sur 3 ans (10000, 9000, 8000 € max)
- Consolidations envisageables sur structures « classiques » (hors CROS, CDOS et postes « coordo PEPS ») sur 1 an (7000 € max),
- Pas de re consolidations en dehors des postes CROS, CDOS, et « coordo PEPS » (sur 3 ans, 3 x 10000 €), après évaluation.
- Aide ponctuelle envisageable pour une association en difficulté (10 000 € max)